

Romeinsesteenweg 524 1853 Strombeek-Bever tel. 02 880 8890 info@aceg.be www.aceg.be



Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique en BT et TBT

			CON	FORME				
Date inspection: 04/03/2019 Étiquette d'identification: -		Inspecteur:	Julian Paci	Mentor: -	Installa	iteur: -		
		N° TVA:-			N° C. Io	dent:-		
Marque 6 Fluke 16	et type d'appareil de mesure 53B	N° série:: 40	073649					
Adresse	de l'installation:			Propriétaire:				
Rue	Route	e de neufchateau		Nom				
Numéro	516			Rue	Route de neufchate	eau		
Code po	ostal 6700			Numéro	516			
Commur	ne Arlon			Code postal	6700			
Type	maiso	on		Commune	Arlon			
EAN : 54	1		N° compteur: :-			- 7		
Distributeur: SIBELGA Tension: 3~230V Lia			d'une nouvelle installation do $\label{eq:Liaison} \mbox{ Liaison comp / tableau: 10} \\ \mbox{ Ri GEN: 1 M} \Omega$	•	icles RGIE 270 et 86. Max: 40 A			
Prise de	terre: Electrode verticale en	terrée RE: -30 Ω				***************************************		
INTERR	UPTEUR DIFFÉRENTIEL							
I <mark>∆</mark> (mA	(A) In (A) In - autres	s (A)	I²t Type	Circuits protégés	Test x 2,5	TO MAKE MY YEAR		
300	40	22,5k	A2s (3000A) A	21	Ok Ok	***************************************		
30	40	22,5k	A2s (3000A) A	7	Ok Ok			
DESCRI	PTION INSTALLATION					A STATE OF THE PARTY		
N	ombres circuits	Curve I	Protection IN (A)	autres) P	Section (mm ²)			
	Voir schémas	-			-			
Contrôle	visuel (général) 6	BON C PB	Contact direct	© BON C PB	Contact indirect	BON C PB		
Raccord	ement 🕝 E	BON C PB	Schéma correct		schéma en annexe	par Aceg asbl		
Liaisons	équipotentielles 🌀 E		pas d'application on en atten					
Continui	té 🌀 🛚	BON C PB	Éclairage / machines	BON	C PA			
REMARQUES / INFRACTIONS / NOTES								
CONSL	JSION							
L'installation électrique est conforme au RGIE. La prochaine visite périodique est à prévoir avant le 4/3/2044								
	Les mesures nécessaires ont été prises afin de s'assurer que le différentiel, placé au début de l'installation soit sécurisé par plombage en amont et aval.							
V	Le schéma unifilaire et le schéma de position ont été contrôlés et sont conformes à l'installation.							
ш.	L'installation électrique n'est pas conforme Les travaux nécessaires pour faire disparaitre les manquements constatés doivent être exécutés sans retard, et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Date:							
	-	nouveau propriéta	ire doivent nous parvenir apre		-			
Cet exen	nplaire en pdf est la version	originale et peut et	re diffusé en copie.					
	annexe: 6							
PUBLIC	ATION DU RAPPORT D'I	NSPECTION		application on en attente Éclairage / machines on BON on PB on PA a prochaine visite périodique est à prévoir avant le 4/3/2044 surer que le différentiel, placé au début de l'installation soit sécurisé par plombage en amont et aval. Écontrôlés et sont conformes à l'installation. Itravaux nécessaires pour faire disparaitre les manquements constatés doivent être exécutés sans retard, et qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les isite de contrôle prévue par l'art 276bis du RGIE, doit avoir lieu au plus tard 18 mois après la date de l'acte de ivent nous parvenir après signature de l'acte de base. Si le recontrôle est effectué par un autre organisme, isite. Date:				
L'inspect	eur Julian Paci							

Pagina 1 of 11 EK1

Devoirs du propriétaire ou locataire dans les installations soumises au AREI

- Le procès-verbal de conformité ou de visite doit être conservé dans le dossier électrique de l'installation.
- Chaque modification apportée à l'installation doit être mentionnée dans le dossier électrique.
- Tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement à la présence d'installation électrique doit être communiqué à la direction Energie Gaz Electrique du Service Public Fédéral concerné.

- La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de l'organisme et du demandeur.
- Le contrôle a porté sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation.

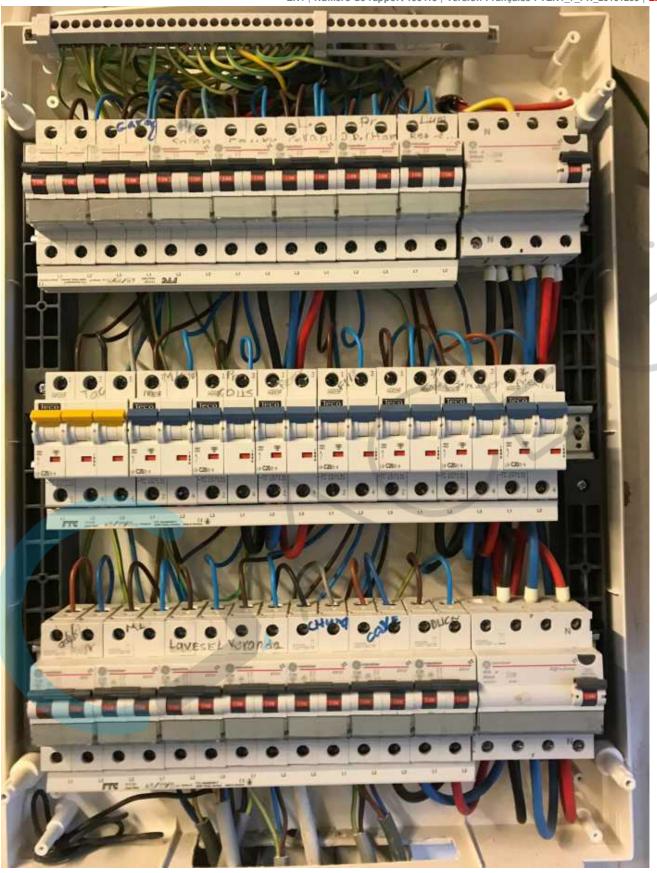
www.aceg.be 02 / 880.88.90

BE06 7340 3288 4322 - BTW BE0839 866 481

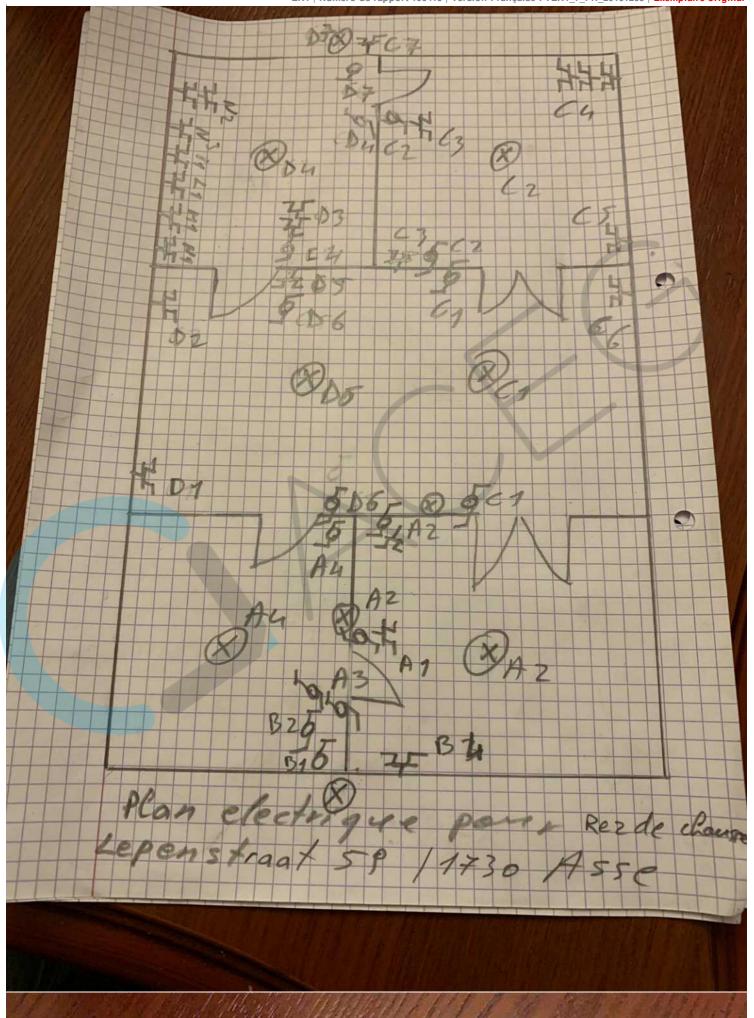
Feuille de route pour une installation qui est conforme:							
Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4				
Lisez ce protocole attentivement et faites attention à toutes les notes.	Si vous faites des améliorations majeures à l'installation, vous etes oblige de faire une reinspection	Le prochain controle périodique est prévu pour 4/3/2044	ACEG est à votre service pour tout autres contrôles nécessaires.				

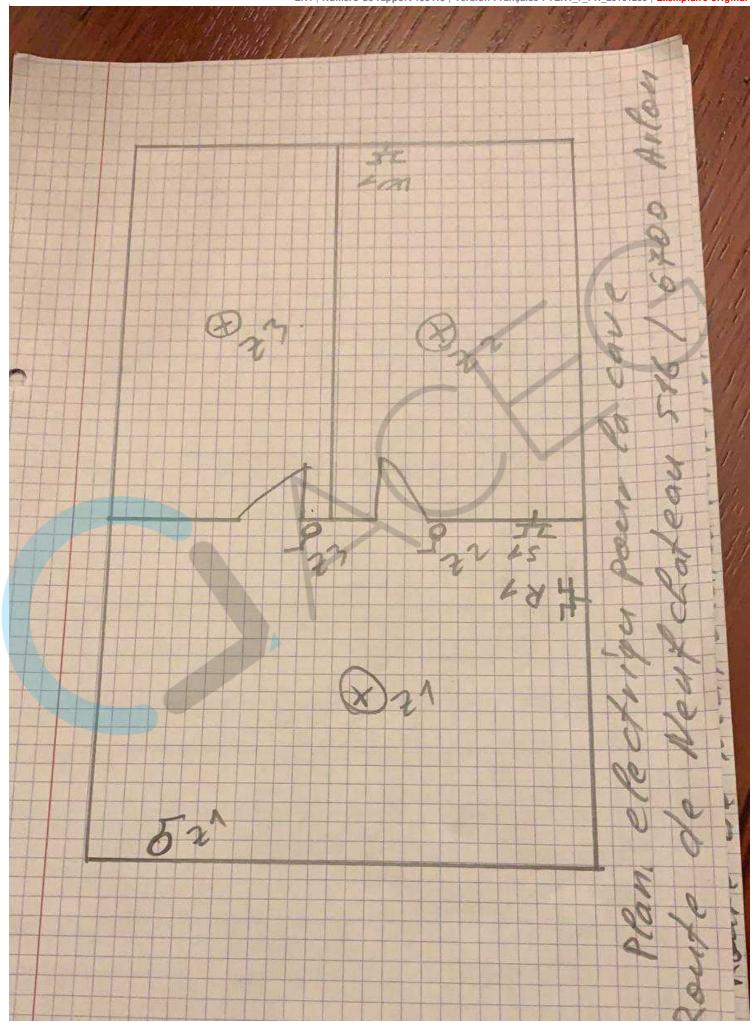


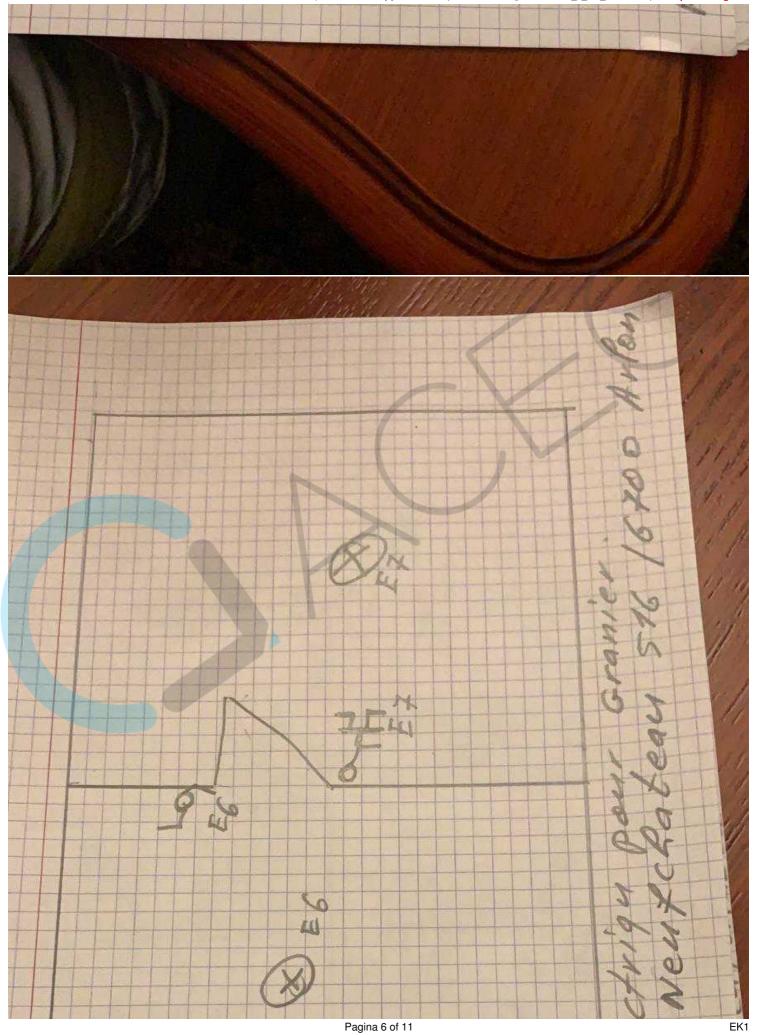
Pagina 2 of 11 EK1

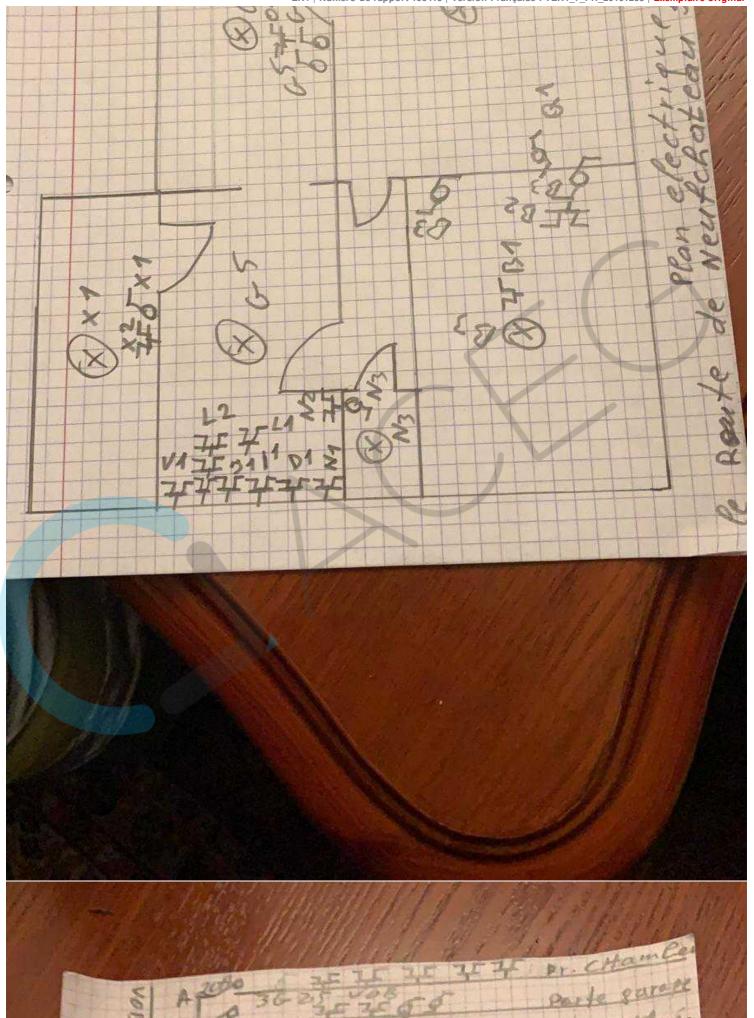


Pagina 3 of 11 EK1

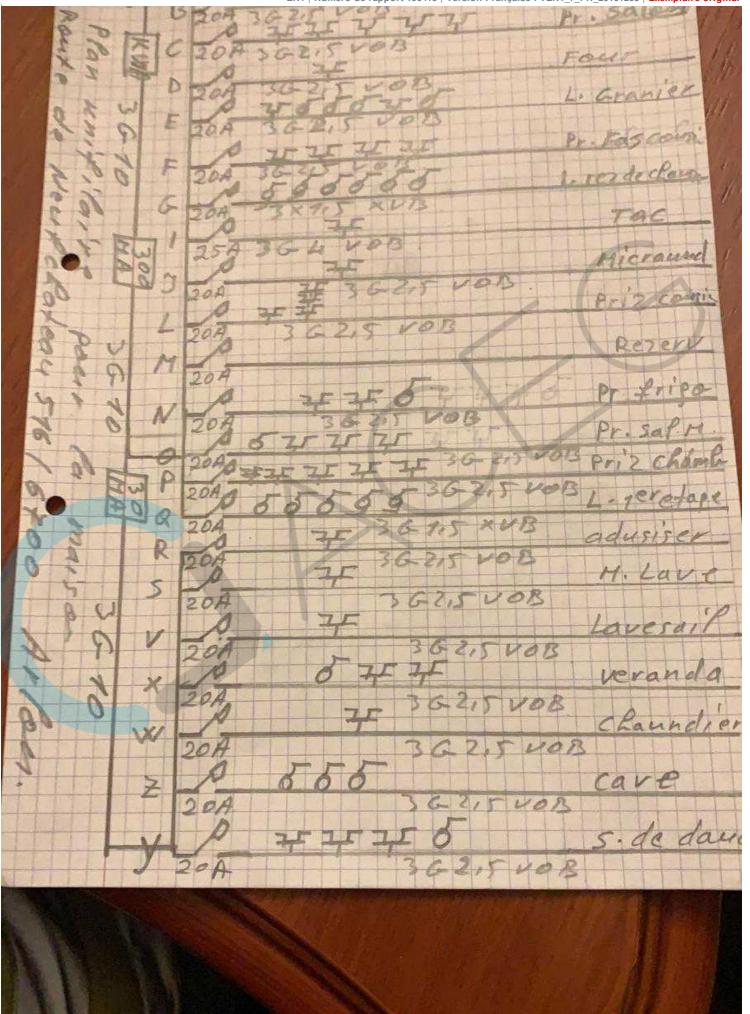








Pagina 8 of 11



Pagina 11 of 11 EK1